



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

12, 13, 14 & 15 mars 2019



Aurep
"LA RÉFÉRENCE"

Comme chaque année, l'AUREP organise son séminaire d'actualisation autour d'une équipe d'experts pour répondre aux problématiques des métiers du patrimoine.

Trois formules vous sont proposées autour de grands thèmes qui font l'actualité de la Gestion de Patrimoine et de l'Ingénierie Patrimoniale du Chef d'Entreprise.

Nous espérons avoir le plaisir de vous recevoir prochainement.

L'équipe de l'AUREP

Validations des
heures
réglementaires*

3 formules
au choix

Des intervenants
renommés

Une documentation
complète

Une soirée
conviviale

** sous réserve de la réglementation applicable à la formation continue et de la réussite aux questionnaires d'évaluation.*



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Du 12 au 15 mars 2019
Programme

Mardi 12 mars 2019:

Pierre SABATIER, Président Primeview

*Intégrer l'actualité économique dans la construction
d'un portefeuille*

14h – 17h

Catherine ORLHAC, Geneviève MIERMONT et Natacha
FAUCHIER, AUREP

*Le grand jeu de l'actualité patrimoniale : panorama
ludique de l'actualité patrimoniale*

17H15 – 18H45

Mercredi 13 mars 2019 :

Claude LAJUGEE, associé METISSE Finance et Pascal
PINEAU, AUREP

Le divorce, un rendez-vous patrimonial.

G1: 9h – 12h30 & G2: 14h – 17h30

Clément DORNIER, Expert-Comptable diplômé

*Les utilités pratiques de la société civile en ingénierie
patrimoniale*

G2: 9h – 12h30 & G1: 14h – 17h30

Jeudi 14 mars 2019 :

Olivier CHOMONO, Directeur associé La Curatelaire et
David NOGUERO, Professeur à l'université René
Descartes et Sorbonne Paris

Personnes protégées et gestion active du patrimoine

8h30 – 12h

Jean-Pierre COSSIN, Conseiller maître honoraire à la
Cour des comptes, ancien secrétaire général du conseil
des impôts et du Conseil des prélèvements obligatoires

Savoir profiter de la nouvelle fiscalité du patrimoine

13h30 – 17h

Vendredi 15 mars 2019 :

Xavier LEBRUN, Directeur ingénierie patrimoniale
OUDART

*IFI et chef d'entreprise : les nouveaux points de
vigilance.*

8h30 – 12h

Frédéric AUMONT, Notaire

*Actualité et perspectives du droit de jouissance spécial
dans la gestion de patrimoine du chef d'entreprise*

13h30 – 15h30



PRIX

Formule
Gestion de Patrimoine

2 jours et ½
12, 13 & 14 mars

795 euros TTC

Formule
Ingénierie Patrimoniale du
Chef d'Entreprise

2 jours
12, 13 & 14 mars

695 euros TTC

Formule
Gestion de Patrimoine et
Ingénierie Patrimoniale du
Chef d'Entreprise

3 jours et ½
12, 13, 14 & 15 mars

995 euros TTC

L'AUREP a le plaisir de vous convier à un cocktail dînatoire le mercredi 13 mars.
A partir de 18h, rendez-vous au cœur d'un jardin à l'anglaise bien connu et apprécié des Clermontois ...

Ces tarifs ne sont pas soumis à TVA.



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



Pierre SABATIER
Président Primeview

Mardi 12 mars > 14h – 17h

Intégrer l'actualité économique à la construction de portefeuilles

Le cycle actuel survivra-t-il aux incertitudes politiques ?

Depuis le début d'année, les investisseurs sont dans le flou. Les bons fondamentaux des entreprises pourront-ils survivre aux incertitudes politiques, qu'elles soient internationales avec les velléités de D. Trump sur le front du commerce mondial, ou continentale avec les craintes liées au gouvernement hybride en Italie, à un accord incertain au sujet du Brexit ou à des élections européennes à haut risque au premier semestre 2019. Au cours d'une après-midi, je vous propose de faire un tour du monde macroéconomique pour déterminer le type d'environnement de marchés qui devrait s'offrir à vous dans les 6 mois à venir, et ainsi identifier les risques et les opportunités sur les marchés financiers.

MOTS CLES : actions, obligations, immobilier, private equity, macroéconomie, dette, géopolitique

Validation des heures de formation réglementaires* :

3 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)



Catherine ORLHAC
Geneviève MIERMONT
Natacha FAUCHIER
Aurep

Mardi 12 mars > 17h15 – 18h45

Le grand jeu de l'actualité patrimoniale : panorama ludique de l'actualité patrimoniale

Nos 3 intervenants proposent un tour d'horizon de l'actualité patrimoniale de l'année écoulée sous la forme d'un jeu de « questions/réponses ». Les principaux thèmes de la gestion de patrimoine seront abordés, et notamment :

- Démembrement de propriété
- Assurance-vie
- Régimes matrimoniaux
- Donations
- Successions

Validation des heures de formation réglementaires* :

1,5 heure DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)

* sous réserve de la mise en application de l'Arrêté du 26 septembre 2018 (relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances) et de la réussite aux questionnaires d'évaluation.



SEMINAIRE D'ACTUALISATION DES CONNAISSANCES



Claude LAJUGEE
Associé Métisse Finance
Pascal PINEAU
Formateur Aurep

Mercredi 13 mars
> G1 : 9h – 12h30 & G2 : 14h – 17h30

Le divorce, un rendez-vous patrimonial.

Le conseil en gestion de patrimoine subit souvent le divorce de ses clients tout autant que ces derniers. Or, en raison de ce qu'il peut apporter dans ce cadre, son accompagnement est utile sinon essentiel – abandonner ses clients à cette occasion serait d'ailleurs un très mauvais calcul. Pour autant, la situation est souvent délicate et parvenir à guider ses clients nécessitera un cumul de compétences : des compétences techniques, bien sûr, en droit civil et en fiscalité notamment, mais également une grande maîtrise comportementale. Il s'agira de créer des émotions positives et d'entretenir ou de restaurer une certaine confiance, au-delà de la nécessaire connaissance des arcanes juridiques. Les intervenants œuvreront de concert afin de vous offrir les clefs pour surmonter ces situations complexes.

Technique

Procédures de divorce (principes, actualités et évolution envisagée) – Effets du divorce (avantages matrimoniaux, libéralités) – Prestation compensatoire (détermination, paiement, fiscalité) – Anticiper le divorce (contrat de mariage libéralités, clauses bénéficiaires) – Séparation de corps.

Comportemental

Positionnement du CGP – Stratégie de négociation, gestion de conflits et médiation – ZAP et de HQR – Aide à l'acceptation, structures de choix – Lettre de mission, trame de RDV

Validation des heures de formation réglementaires* :

3.5 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)



Clément DORNIER
Expert-comptable

Mercredi 13 mars
> G2 : 9h – 12h30 & G1 : 14h – 17h30

Les utilités pratiques de la société civile en ingénierie patrimoniale

Nourrie d'exemples concrets et d'illustrations, cette formation a pour objectif de revenir sur les principales utilités de la société civile en matière d'ingénierie patrimoniale et d'approfondir les ressorts techniques de cet outil à travers une approche pratique mêlant aspects civils, fiscaux et comptables.

Introduction (quelques rappels des réflexes utiles et des pièges à éviter)

I - Organiser et optimiser la détention et la cession d'un actif

Optimiser la détention et la cession d'un actif immobilier :
comparatif IR / IS
Société civile et conjugalité
Société civile et contrat de capitalisation

II - Organiser et optimiser la transmission d'un actif ou d'un flux

Optimiser un démembrement de propriété
Organiser la transmission d'un flux
Société civile et minorité
Société civile et « Owner Buy Out ».

Validation des heures de formation réglementaires** :

3,5 heures Immobilier (Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobiliers)

* sous réserve de la mise en application de l'Arrêté du 26 septembre 2018 (relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances) et de la réussite aux questionnaires d'évaluation.

** sous réserve de la réussite aux questionnaires d'évaluation.



Olivier CHOMONO
Directeur associé La Curatelaire
David NOGUERO
Professeur à l'université
René Descartes et Sorbonne Paris

Jeudi 14 mars > 8h30 – 12h

Personnes protégées et gestion active du patrimoine

A/ Modalité de gestion des biens d'autrui

- en tutelle
- en habilitation familiale
- en curatelle

B/ La qualification du risque

- opérations immobilières
- patrimoine professionnel
- assurance-vie et épargne bancaire
- succession et libéralités
- mandats de gestion
- biens indivis

C/ Les outils d'anticipation

- pacs et régimes matrimoniaux
- le mandat de protection future
- le contrat de société
- la fiducie

Validation des heures de formation réglementaires* :

3 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)



Jean-Pierre COSSIN
Conseiller maître honoraire à la Cour des
comptes, ancien secrétaire général du
conseil des impôts et du Conseil des
prélèvements obligatoires

Jeudi 14 mars > 13h30 – 17h

Savoir profiter de la nouvelle fiscalité du patrimoine

Le prélèvement forfaitaire unique supprime-t-il l'intérêt de la holding cash box ?
Cession de titres ou liquidation de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le PFU
La détention immobilière depuis l'IFI : quels changements ?
Le patrimoine immobilier donné en location meublée : les interrogations fiscales demeurent
Et autres sujets en fonction de l'actualité.

Validation des heures de formation réglementaires** :

3,5 heures Immobilier (Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobiliers)

* sous réserve de la mise en application de l'Arrêté du 26 septembre 2018 (relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances) et de la réussite aux questionnaires d'évaluation.

** sous réserve de la réussite aux questionnaires d'évaluation.



Xavier LEBRUN
Directeur de l'ingénierie patrimoniale OUDART

Vendredi 15 mars > 8h30 – 12h

IFI et chef d'entreprise : les nouveaux points de vigilance.

Introduction : IFI - principe

- Assiette réduite aux biens et droits immobiliers
- Mais les biens et droits immobiliers nécessaires à une activité opérationnelle peuvent ne pas être soumis à l'IFI
- Le chef d'entreprise est désormais confronté aux questions successives suivantes :

I - Première question : les biens immobiliers entrent-ils dans le champ d'application de l'IFI ?

- a. Les biens entrant dans le champ : conditions / coefficient immobilier / passif social
- b. Les biens n'entrant pas dans le champ : les immeubles détenus par des sociétés opérationnelles

II - Seconde question : si les biens immobiliers entrent dans le champ d'application de l'IFI, peuvent-ils bénéficier d'un régime d'exonération ?

- a. Les biens appartenant au patrimoine privé du chef entreprise, directement ou à l'actif d'une société patrimoniale : exonération fondée sur le régime des biens professionnels appliqué à l'entrepreneur individuel et au dirigeant de société
- b. Articulations biens immobiliers hors champ/ exonérés

Conclusion : les apports de la réforme

Validation des heures de formation réglementaires** :

3,5 heures Immobilier (Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier)



Frédéric AUMONT
Notaire

Vendredi 15 mars > 13h30-15h30

Actualité et perspectives du droit de jouissance spécial dans la gestion de patrimoine du chef d'entreprise

Le droit de jouissance spéciale a déjà parcouru un chemin considérable depuis sa consécration par le fameux arrêt Maison de Poésie d'octobre 2012. Combinaison raffinée des principes de propriété et d'autonomie de la volonté, ce droit réel s'affirme de plus en plus comme une possibilité de démembrement du droit de propriété originale, mais surtout très utile, et au chef d'entreprise en particulier. La très large latitude laissée aux parties ouvre des possibilités nouvelles dont l'exploration ne fait que commencer.

Maître Frédéric AUMONT fera le point sur les évolutions jurisprudentielles et doctrinales et évoquera les différentes dimensions de ce droit, avec notamment les questions de durée et d'utilité conférée, montrant l'indubitable intérêt d'une technique promise à un bel avenir.

Validation des heures de formation réglementaires* :

2 heures DDA (actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances)

* sous réserve de la mise en application de l'Arrêté du 26 septembre 2018 (relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances) et de la réussite aux questionnaires d'évaluation.

** sous réserve de la réussite aux questionnaires d'évaluation.

Bulletin d'Inscription



Nom, prénom*** :

Société*** :

Adresse*** :

Téléphone*** :

E-mail*** (en majuscules) :

Date d'obtention du diplôme (*le cas échéant*) :

S'inscrit à la formation **Gestion de patrimoine les 12, 13 & 14 mars – durée 18h30 (2,5 jours)**
et adresse un chèque de 795 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP

souhaite la validation des heures de formations

11 heures DDA (*FC des pros de l'assurance*)*

7 heures Immobilier (*FC des pros de l'immobilier*)**

S'inscrit à la formation **IPCE les 14 & 15 mars – durée 12h30 (2 jours)**
et adresse un chèque de 695 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP

souhaite la validation des heures de formations

5 heures DDA (*FC des pros de l'assurance*)*

7 heures Immobilier (*FC des pros de l'immobilier*)**

S'inscrit à la formation **Gestion de patrimoine + IPCE les 12, 13, 14 & 15 mars – durée 24h (3,5 jours)**
et adresse un chèque de 995 €¹ (non soumis à TVA) à l'ordre de l'AUREP

souhaite la validation des heures de formations

13 heures DDA (*FC des pros de l'assurance*)*

10 heures Immobilier (*FC des pros de l'immobilier*)**

Sera présent(e) à la soirée conviviale du 13 mars

OUI NON

Pour l'organisation de cette soirée, nous vous remercions de bien vouloir donner une réponse ferme à l'inscription – ATTENTION : en cas d'annulation de dernière minute ou de non présence au cocktail, la prestation vous sera facturée.

✉ Adresse de facturation*** :

Nom / société:

Adresse :

Une attestation de présence et une facture acquittée valant convention simplifiée vous seront remises en fin de formation, documents à transmettre, si besoin, à votre service comptabilité.

Merci d'adresser ce bulletin de participation à : AUREP - Laëtitia Gallon - 36, rue Maréchal de Lattre et de la 1^{ère} armée - 63000 Clermont-Ferrand ou contact@aurep.com - Tél : 04 73 17 15 10 - Fax : 04 73 29 11 96

Votre inscription ne sera effective que si elle est accompagnée du règlement

Une confirmation de votre inscription vous sera transmise par e-mail.

À,

le

Signature **OBLIGATOIRE**

Précédée des NOM***, PRENOM*** et qualité du signataire + cachet le cas échéant

Et de la mention « Lu et Accepté »***







* sous réserve de la mise en application de l'Arrêté du 26 septembre 2018 (relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continu prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances) et de la réussite aux questionnaires d'évaluation.

** sous réserve de la réussite aux questionnaires d'évaluation.


***Mentions obligatoires

1 !!! Aucun remboursement ni report ne sera effectué pour tout désistement intervenant moins de dix jours avant la date de la formation.

Vous loger...

<p>MAISON INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE*</p> 	<p>9, rue Kessler 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 29 36 00 http://www.clermont-universite.fr/Maison-Internationale</p>
<p>OCEANIA*</p> 	<p>82, boulevard François Mitterrand 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 29 59 59 http://www.oceaniahotels.com/h/hotel-oceania-clermont-ferrand/presentation</p>
<p>HOLIDAY INN*</p> 	<p>59, boulevard François Mitterrand 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 17 48 48 http://www.holidayinn.com/hotels/fr/fr/clermont-ferrand/</p>
<p>KYRIAD Prestige*</p> 	<p>25, avenue de la Libération 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 93 22 22 http://www.kyriad-prestige-clermont-ferrand.fr/fr/index.aspx</p>
<p>KYRIAD*</p> 	<p>51, rue Bonnabaud 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 93 59 69 http://www.kyriad-clermont-ferrand-centre.fr/fr/index.aspx</p>
<p>LES PRIVILOGES*</p>	<p>Carré de Jaude 7, avenue Julien - 63000 Clermont-Ferrand Tél. : +33(0)4 73 310 110 http://www.privilodges.com/fr/nos-apparthotels/aparthotel-clermont-ferrand.html</p>
<p>MERCURE</p> 	<p>01, Avenue Julien 63000 - CLERMONT FERRAND Téléphone : (+33)4/63662100 http://www.mercure.com/fr/hotel-9171-mercure-clermont-ferrand-centre-jaude-opening-october-2013/index.shtml</p>

Vous loger...

BEAULIEU*	13, avenue des Paulines 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 92 46 99 http://www.hotel-beaulieu-clermont.com/index.php
FLORIDE*	Cours Raymond Poincaré 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 35 00 20 http://www.hotel-floride.com/fr,1,7859.html
BORDEAUX*	39, avenue Franklin Roosevelt 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 37 32 32 http://www.hoteldebordeaux.com/
DAV'HOTEL	10, rue des Minimes 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 93 31 49 http://www.davhotel.fr/
COMFORT HOTEL CLERMONT SAINT-JACQUES <i>Sur la ligne du Tram</i>	18, boulevard Winston Churchill 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 26 24 55 http://www.comforthotelclermont.com/fr,1,13314.html
APPART'CITY 	46, boulevard Pasteur 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 29 33 46 http://www.appartcity.com/residence-clermont-ferrand/accueil-residence.htm?res=30
LES LAUREADES*	9, rue Giscard de la Tour Fondue 63000 CLERMONT FERRAND Tél. : +33 (0)4 73 17 46 00 https://www.adele.org/residence/129/les-laureades-de-clermont-ferrand-129/clermont-ferrand